

Maintenant, sous l'empire de quelles idées cette doctrine a-t-elle envahi le corps médical ?

Les voici telles qu'en substance elles se sont produites dans des ouvrages spéciaux publiés en notre siècle : "L'embryon est un être vivant et non animé ; un être qui diffère à peine de la plante ; un parasite presque inerte, ne jouissant d'aucune faculté morale. L'embryon est déjà menacé de toutes parts ; sa vie future est incertaine ; c'est un être à peine ébauché, il ne tient au monde par aucun lien extérieur : son importance sociale est presque nulle." (Bichat, Velpeau, Simonart, Fodéré, Cazeaux.)

Tels sont les doctrines et les principes auxquels la craniotomie sur l'enfant doit son triomphe, de date récente, dans le monde médical. Ces principes sont-ils avouables au point de vue de la morale vraiment philosophique et chrétienne ? Non, mille fois non. Aucune morale honnête ne saurait assimiler le fœtus vivant à un morceau de chair. Il y a là une âme raisonnable créée à l'image de Dieu et destinée à l'immortalité. Cette âme a, dès lors, des droits imprescriptibles.

Mais revenons au cas précis dont nous cherchons la solution. Il se résume en deux mots : la mère va certainement mourir si on ne sacrifie pas l'enfant ; moyennant ce sacrifice on pourra peut-être la sauver : c'est là en toute hypothèse son unique planche de salut. *Denunciat medicus mortem matris certo imminere, nisi fœtus antea per instrumentum virus discerptus, per forcipem extrahatur.* "Nous connaissons la réponse de la science médicale, alors qu'elle aimait encore à s'élever au phare lumineux de la foi et de la théologie : *"Non licet interficere, disait-elle, sed implorato divino auxilio, medicamentis insistendum."*

Mais les théologiens eux-mêmes ont-ils été unanimes à se prononcer en faveur d'une solution aussi radicale et à proscrire absolument et en toute hypothèse l'acte en question ? L'importance de ce point d'histoire n'échappera à personne. Nous avons le droit et le devoir de nous éclairer de leurs solutions, et si elles sont unanimes, la règle théologique nous ordonne d'y conformer les nôtres.

Spörer résume la doctrine des théologiens : *Sine dubio intrinsecè malum et mortale est directe mortem procurare. Certissimum quoque apud omnes id nullo unquam casu vel causa licere etc.* Les théologiens de Salamanque, Sanchez, le célèbre moraliste Diana, peu suspect de tâtisme, s'accordent à dire que : *Si remedium sit ex sua natura mortiferum fœtui et hac ratione solum sanoticum quatenus est fœtui mortiferum, non potest licite adhiberi.*

Nul théologien donc n'avait encore jusqu'à nos jours autorisé un semblable moyen de subvenir au salut de la mère, et tous en ont proclamé la non-licéité.

Mais s'il en est ainsi, demandons-nous, n'y a-t-il pas au moins de la témérité à produire une solution contraire ? Ne pourrait-on pas dire à celui qui aurait pareille témérité : *Concordem omnium theologorum scholæ de fide aut moribus sententiam contradicere si hæresis non est, at hæresis proximus est.* Ces paroles sont de St. Alphonse de Liguori.

Depuis Sanchez jusqu'à nos jours, le même accord a continué de régner parmi les théologiens. Tout les écrits jouissent de quelque considération dans l'Eglise, et l'unanimité des moralistes chrétiens s'est prononcée contre la licéité de l'embryotomie sur un enfant vivant, même quand elle serait l'unique ressource de salut pour la mère.